

Discours de Pierre Werner sur l'histoire et les perspectives de l'euro (Luxembourg, 11 décembre 1997)

Légende: Le 11 décembre 1997, à la veille du Conseil européen de Luxembourg, Pierre Werner, ancien président du gouvernement et ministre des Finances luxembourgeois et ancien président du groupe d'études de la Communauté économique européenne (CEE) pour la réalisation de l'Union économique et monétaire en 1970 et 1971, retrace l'évolution du projet de monnaie unique depuis les débuts du processus d'intégration européenne.

Source: WERNER, Pierre. L'euro: un défi, Histoire et perspectives. [s.l.]: Parti populaire européen (PPE), [s.d.].

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_pierre_werner_sur_l_histoire_et_les_perspectives_de_l_euro_luxembourg_11_decembre_1997-fr-0018ce19-ef66-4535-9f0b-728a3154b117.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

«L'euro: un défi – Histoire et Perspectives»1

Pierre Werner

Je tiens d'abord à remercier de tout coeur les deux présentatrices qui ont, comme il est de coutume, dit ce qu'on peut dire de meilleur à propos du conférencier, qui, lui, a tendance à en rabattre un tout petit peu.²

On vient d'évoquer que le traité de Maastricht a été signé en 1992 et que la date ultime du processus actuellement engagé de réalisation de la monnaie unique, est l'année 2002. La mise en oeuvre comporte donc toute une décennie. C'est d'ailleurs la durée avec laquelle on avait compté dès 1970. Finalement, la «longue marche» aura été de plus de trente ans. Mais il faut rappeler que le traité de Maastricht a finalement tranché la controverse de la légitimité et de la compétence de l'Union en matière monétaire. Moi, je n'en avais jamais douté, vu la philosophie libéralisante des textes et à terme la libre circulation des capitaux dans le Marché commun prévus par le traité de Rome.

«Le doute est levé»

Quoi qu'il en soit, le doute est levé actuellement. Le traité de Maastricht prévoit des étapes, des critères d'accession et, surtout, une chronologie impérative. Cet espace de temps relativement long a donné libre cours à l'empressement des adhérents à l'euro et aux objecteurs obtus contre l'euro pour défendre leurs points de vue, avec toutes les conséquences que les mises en cause exercent sur les marchés financiers. Les incertitudes en matière de monnaie sont lourdes de conséquences. D'aucuns ont voulu reporter les échéances, d'autres ont voulu poser des préalables de politique pure, mais aussi de politique économique ou sociale.

Il y a eu cette lutte autour de l'opportunité de l'euro et de la monnaie unique, débat envenimé encore par les problèmes de récession économique et d'emploi. Heureusement, depuis quelque temps, le ciel s'est éclairci. Les positions créatives se sont affermies. On a l'impression que cette fois, on y va! L'objet de ma conférence, c'est de convaincre ceux qui sont présents de la nécessité de ce pas important dans le développement de l'Union.

Il y a en effet une logique implacable dans le développement des Communautés européennes, et dans l'actuel état de l'Union européenne. Je voudrais vous parler d'une triple logique, une logique politique de paix, une logique de solidarité économique, et finalement, je me lancerai dans un essai de logique futuriste.

I «L'Union européenne n'est pas un coup du hasard»

Il est nécessaire que même ceux qui sont nés bien après les années 50 et 60 se rendent compte que l'Union européenne n'est pas un coup du hasard, qu'elle se fonde sur des nécessités fondamentales de la vie entre les peuples de l'Europe. Au cours de ce siècle, nous avons connu deux guerres mondiales dont l'origine se situe chaque fois en Europe. Des guerres au cours desquelles les peuples se déchiraient et croyaient ne plus jamais pouvoir vivre ensemble. Or, déjà pendant la dernière guerre, de bons esprits ont pensé qu'on ne pouvait pas continuer comme cela. Heureusement, on a trouvé en France, en Allemagne et dans d'autres pays des hommes politiques qui avaient la vision d'aller plus loin, c'est-à-dire de garantir une paix définitive en Europe.

Cette paix définitive, par l'expérience historique acquise, dépendait d'une façon primordiale d'une réconciliation définitive franco-allemande. C'est un fait fondamental sur lequel il faut toujours insister. C'est une performance historique majeure qu'on ne saurait surestimer. Elle a donné un fondement solide aux Communautés d'alors et à l'Union d'aujourd'hui. Certes, d'aucuns – et notamment les mouvements fédéralistes et des politologues avertis – prônaient déjà de donner une Constitution fédérale écrite aux anciens Etats belligérants. Mais comment pouvait-on, d'un jour à l'autre, créer des Etats-Unis d'Europe entre des peuples qui s'étaient déchirés et ruinés, sans compter les profondes amertumes et les méfiances quasi invincibles laissées par la guerre? **Il fallait commencer par une autre voie**, pour créer d'abord l'ambiance, le climat de certitude et d'intérêt commun, qui permettraient de convertir les inimitiés en solidarités.

Alors, dans une certaine mesure, le hasard historique a bien fait les choses. La Ruhr avait déjà été un problème après la Première Guerre mondiale. Il faut peut-être rappeler qu'un sénateur américain avait considéré que, pour mettre un terme à l'agressivité industrielle allemande, il fallait convertir l'Allemagne en un pays exclusivement agricole. C'était évidemment de la fantaisie.

Mais il y avait un problème à résoudre. Les Alliés avaient placé la sidérurgie et la production charbonnière de la Ruhr sous l'autorité d'un Commissariat. Vers 1950, le mandat de celui-ci venait à expiration. La République Fédérale d'Allemagne s'était développée dans des conditions heureuses. Elle avait vite retrouvé à la fois son énergie et son imagination industrielles. On ne pouvait donc purement et simplement lui imposer des tuteurs à long terme. Diverses formules furent élaborées.

II «Des solidarités de fait»

Ici intervint une heureuse coïncidence historique, grâce à la rencontre de deux hommes éloignés quant à leurs origines, bien qu'ils fussent tous les deux français. Ce sont Jean Monnet, et Robert Schuman. Et alors, ce qui avait déjà couvé un peu auparavant, c'est-à-dire d'établir un lien entre l'industrie lourde allemande et la française, dans la vision de Jean Monnet devenait ce qu'on a appelé et ce qui est devenu la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (la CECA).

Il y avait d'une part le visionnaire en matière économique qu'était Jean Monnet, qui avait beaucoup voyagé pendant la guerre. Il avait acquis déjà une espèce de vision de ce dont nous parlons beaucoup aujourd'hui, c'est-à-dire de la mondialisation. D'un autre côté, un français, homme politique, ministre des Affaires étrangères de la France, qui avait, au cours de sa vie, acquis une expérience personnelle des affres de la guerre et des bouleversements frontaliers. Ils se sont complétés admirablement pour lancer le 10 mai 1950 cet appel aux peuples européens, de créer d'emblée des solidarités industrielles nouvelles, des solidarités de fait, convertibles plus tard en solidarités de droit. C'est le début de la marche vers l'Union européenne, en plaçant les industries du charbon et de l'acier sous la gestion d'un corps qu'on qualifiait alors de supranational.

III «De nouveaux cadres de raisonnement»

Mais bientôt, on devait constater qu'à la longue, on ne pouvait pas laisser un secteur économique sous régime supranational, et d'autre part, laisser la vie économique en général aux mains des autorités nationales et des réglementations nationales sans lien aucun entre les producteurs. Par conséquent, avec le traité de Rome, on a étendu l'idée communautaire à l'ensemble de l'économie. Auparavant, on avait déjà perçu des limites à l'intégration, à propos de la tentative de réaliser une Communauté de défense. Rappelons qu'à ce moment, la «guerre froide» commençait à sévir. La CED a échoué, victime d'un lancement prématuré. A partir de 1957 commence la mise en oeuvre effective du traité de Rome, c'est-à-dire notamment du Marché commun.

C'était une période héroïque. Une décennie pendant laquelle les négociateurs des six Etats membres entraient dans de nouveaux cadres de raisonnement et devaient pratiquer l'ardue conciliation d'intérêts nationaux et communautaires, des vues à court et à long terme. Mais peu à peu s'affirme la logique créatrice de l'idée communautaire. Successivement, par grands et par petits pas, on a mis en oeuvre cette ouverture économiques des frontières, l'union douanière, la libre circulation des marchandises, des prestations de services, des capitaux, voire des travailleurs, une politique agricole commune, des négociations communes sur le plan des échanges commerciaux mondiaux et d'autres. Quand je survole l'histoire de ces Communautés, je constate ceci: Il y a eu des arrêts, il y a eu des résistances, il y a eu des piétinements sur place, il y a eu des crises, comme en 1965-66 la crise de la chaise vide. Mais chaque pas en appelait un autre: à aucun moment, le mouvement communautaire n'a régressé: prenons pour exemple la crise de la chaise vide qui s'est résolue d'ailleurs à Luxembourg dans des réunions gouvernementales à six, au mois de janvier 1966. Après un accord de compromis, effectif, mais quelque peu boiteux, on a repris les travaux qui aboutiront en six mois à des progrès spectaculaires.

C'est cela que j'appelle la logique du développement effectif du Marché commun. Celui-ci reposait sur le

fondement politique que j'ai évoqué tout à l'heure, et qui s'avérait suffisamment solide pour surmonter les obstacles.

IV «La dévaluation compétitive: une arme redoutable dans la guerre économique»

Au moment où le Marché commun a été mis en oeuvre, dans les années 1957-1967, nous vivions en Europe et dans le monde une période de grande stabilité monétaire d'une part, d'une expansion économique d'autre part.

Les Alliés, après la guerre, avaient tiré les conclusions qui s'imposaient pour remédier au développement chaotique entre les deux guerres. Il faut se rappeler que dans les années 30, une période de grands réarmements, les pays européens les plus importants pratiquaient une politique d'autarcie. Chaque pays voulait se protéger contre l'autre et voulait limiter ses importations. D'où pénurie de devises, d'où restrictions et contrôle du commerce des devises.

Pendant cette période, les fluctuations des changes étaient énormes. L'instabilité monétaire entretenait une espèce de guerre économique et la pratique de dévaluations de compétition. Il faut rendre hommage aux vainqueurs de la guerre d'avoir tiré la conclusion qu'il fallait remédier à cet état des choses. La fameuse conférence de Bretton Woods en 1945 avait créé un système international de supervision des fluctuations monétaires et l'imposition de disciplines monétaires rigoureuses à tous les pays. Dans la même ligne, on avait prévu dans le cadre du plan Marshall un fonds spécial de régulation des changes dans une Union européenne des paiements. Il en résultait, pendant une dizaine d'années, une grande stabilité monétaire, notamment au moment où le traité de Rome fut négocié. Il en résulte une certaine faiblesse des dispositions de ce traité à propos de l'intégration monétaire.

A caractère trop général, les recommandations du traité étaient insuffisantes pour affronter de véritables crises monétaires à l'intérieur de la Communauté. Vu les expériences du Luxembourg en cette matière, je ressentais cette insuffisance très tôt.

En 1967 se produisit un grand accident mondial, la dévaluation de la livre sterling. En 68-69 se produisirent des fluctuations importantes des cours des principales monnaies européennes à l'intérieur de la Communauté; le mark prenait du corps vis-à-vis d'autres monnaies et je me rappelle les nombreuses discussions auxquelles j'ai assisté, surtout à partir du moment où les parités du mark et du franc français se différencièrent.

V «Le rapport Werner»

Une conférence au sommet, c'est-à-dire des chefs d'Etat ou de gouvernement s'est réunie en décembre 1969 à La Haye. On constata que presque chaque délégation déployait des idées pour améliorer la coopération monétaire. La Commission du Marché commun avait aussi élaboré une approche de ce genre, ce qu'on a appelé le plan Barre. Avec cette profusion d'idées qui s'étaient alors, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont voulu faire examiner de plus près les différentes propositions pour en extraire un régime acceptable pour tous. Le communiqué de La Haye demandait qu'un rapport fût soumis aux gouvernements en vue de la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire.

C'est dans ces conditions que j'ai été chargé en mars 1970 de présider un groupe ad hoc d'experts pris dans les différentes commissions économiques et financières de la C.E.E.. Le rapport sur l'Union économique et monétaire fut remis en octobre de la même année. Sa substance est entrée dans le traité de Maastricht. Le rapport et le plan proposé portent mon nom, parce que mes collègues du groupe le voulaient ainsi. Il est vrai que depuis 1960, j'avais attiré l'attention du Conseil sur la nécessité d'une intégration monétaire.

La Commission se saisit du rapport pour entamer le processus d'une première étape de trois ans. Le Conseil dans la suite approuvait le rapprochement des fluctuations de change journalières (le serpent monétaire) et la création d'un Fonds européen de coopération monétaire (FECOM).

VI

Malheureusement, en 1971 et 1972, les événements en matière monétaire se sont précipités sur le plan mondial. Les Etats-Unis décrètent l'inconvertibilité du dollar. Le système international des paiements est ébranlé. L'or est démonétarisé et le dollar dévalué en 1972. C'est l'époque des cours flottants et d'une croissante inflation. La créativité communautaire s'endormait aussi pour quelque temps, notamment lorsque la crise pétrolière amplifia encore l'insécurité. Cela a duré 5 ou 6 ans. Au cours de ces bourrasques, le dispositif créé pour maintenir entre plusieurs pays de la Communauté une certaine stabilité, a continué à fonctionner dans les conditions difficiles. Finalement, après les années critiques de cours flottants, se fait un revirement dans le cadre du Marché commun par la création du Système monétaire européen (SME) à partir de 1978. Le «serpent monétaire» amélioré est replacé au centre de ce dispositif et dissocie ainsi la Communauté du reste du monde en allant vers plus de stabilité des cours de change dans les relations monétaires des Etats membres. Pendant un certain nombre d'années, ce système a réussi à discipliner les relations monétaires entre les partenaires.

VII

Mais, à l'expérience, la Commission et les gouvernements se rendaient compte que les libéralisations et l'élimination des discriminations, déjà prévues dans le traité de Rome, n'avaient pas toujours donné lieu à des ajustements de législations nationales. Il fallait aller plus loin! Il fallait parfaire l'exécution des dispositions du traité de Rome pour réaliser des conditions de comportement économique équivalent à celles d'un marché intérieur, dans la mesure des engagements pris à Messine en 1954.

Tout cela a été mis en oeuvre et a conduit, comme vous le savez, d'abord en 1985 à l'Acte unique et finalement, en 1992, au traité de Maastricht.

Confortée par la logique de paix en Europe, l'exécution des traités a répondu à la logique de solidarité économique. Il faut être conscient de cette continuité dans l'idée et dans l'exécution pour comprendre également la logique de l'union monétaire. En effet, comment voulez-vous qu'un marché unique, un marché ayant le caractère d'un marché intérieur, puisse fonctionner dans de bonnes conditions, s'il n'y a pas un environnement monétaire commun et cohérent. Le traité de Maastricht a fait le pas décisif. Il manquait précisément le couronnement monétaire, ainsi que le renforcement institutionnel de l'Union, également amorcée par le traité de Maastricht et que doit achever le récent projet de traité d'Amsterdam.

VIII

Venons-en maintenant à l'Euro! Pourquoi faut-il une monnaie unique? Une harmonisation des politiques nationales en matière monétaire et financière, réalisée éventuellement sur la base de parités fixes, n'aurait-elle pas suffi? Non, car les régimes monétaires séparés restent une source de discrimination à l'intérieur d'une zone économique intégrée. Permettez-moi de citer sur ce point le rapport dit «Werner» :

«Le choix entre ces deux solutions pourrait paraître indifférent, mais des considérations d'ordre psychologique et politique militent en faveur de l'adoption d'une monnaie unique qui affirmerait l'irréversibilité de l'entreprise».

D'aucuns ont plaidé pour reporter à plus tard les échéances prévues dans le traité de Maastricht. Ce serait une catastrophe, parce qu'à aucun moment de l'histoire économique et budgétaire que j'ai pu suivre les 30 dernières années, les conditions de convergence des politiques nationales n'ont été aussi favorables qu'en ce moment. A l'analyse, les problèmes économiques et sociaux vont dans la même direction. D'après mon jugement, on ne retrouvera plus de si tôt les mêmes conditions favorables de convergence. Si le moment était recalé, chacun risquerait de reprendre quelques libertés et il faudrait refaire une partie du long chemin, avec tous ses incidents et controverses. J'estime que le moment le plus propice d'agir est venu.

Bien sûr, c'est une opération gigantesque que nous avons devant nous. Jamais encore dans le monde, on avait procédé à des conversions monétaires d'une telle ampleur. On constate dans certains secteurs de

l'opinion publique une vague anxiété qu'il faut combattre et redresser. Je voudrais ce soir vous donner un message d'optimisme. Les objections à l'observation stricte du traité de Maastricht ont été nombreuses, je l'ai déjà dit au début de cette conférence. Elles étaient parfois fondées, plus souvent non fondées, souvent dictées par des intérêts nationaux ou professionnels ou spéciaux. Je crois que dans l'ensemble, si le traité est correctement appliqué, on peut compter sur une rapide accoutumance à l'Union monétaire.

Il faut peut-être rappeler – on l'a souvent oublié dans les débats des derniers mois – que le traité prévoit pour la convergence économique deux centres de décision, comme nous l'avions envisagé en 1970 dans notre rapport. Les structures sont certes plus complexes, parce qu'il faut dégager aujourd'hui des lignes de conduite consensuelles de 15 Etats membres. C'est un peu plus compliqué que dans un gouvernement d'Etat centralisé. Il y a d'abord les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis en Conseil européen qui établissent et qui dictent l'orientation générale de l'économie. Les décisions comme telles sont prises par le Conseil des ministres, au sein duquel il est évident que les ministres des Finances jouent un rôle de premier plan.

La banque centrale avec la collaboration des instituts existants est chargée d'appliquer la stabilité requise sur laquelle se fonde la politique monétaire commune. La banque centrale, bien qu'indépendante, et heureusement indépendante, mettra en oeuvre une politique de stabilité des prix selon le traité, sans ignorer l'orientation générale de la politique économique décidée par le Conseil.

Permettez-moi une remarque sur l'emploi. On a fait à juste titre beaucoup de cas de l'emploi. Mais trop souvent cela se fait avec des vues partisans et à court terme. Heureusement que les choses se sont clarifiées récemment dans une certaine mesure, et notamment grâce à la conférence au sommet qui s'est tenue en décembre à Luxembourg.

L'emploi, comme on l'a constaté d'ailleurs à ce même sommet, est d'abord une affaire nationale. Les gouvernements nationaux ne doivent pas oublier leur responsabilité primordiale en cette matière. L'emploi est une préoccupation fondamentale de notre temps à laquelle tous les pouvoirs doivent s'attaquer, à tous les niveaux. La raison en est que le sous-emploi résulte de phénomènes de société généraux et parfois particuliers selon les pays. Je suis d'avis que d'une façon générale chaque instance qui détient un pouvoir doit l'exercer en tenant compte de la situation matérielle, mais aussi sociale, des populations actives. Le système de banques centrales de l'Union européenne, comme tous les instituts d'émission dans le monde, ne s'enfermera pas dans une tour d'ivoire.

IX

J'ai évoqué au début une troisième logique, que j'ai osé qualifier de futuriste. Nous vivons dans un monde où, d'une façon générale, et pas seulement en Europe, les conditions de vie, de production et de consommation ont considérablement changé sous l'effet des progrès fulgurants des technologies de pointe dans les domaines de l'informatique et des communications. On parle de la globalisation, de la mondialisation de l'économie, comme si le globe terrestre devenait un seul village. L'euro entre en scène au moment où ce courant se renforce et soulève des inquiétudes. Or, l'euro sera à la taille de ces mutations. Il occupera sur les marchés internationaux une place de choix, parce qu'après tout, il sera porté par les 15 pays de l'Union européenne, qui, ensemble, forment une des premières puissances économiques du monde.

L'Union économique et monétaire sera à la taille de ces défis, ce qui nous vaudra une plateforme de négociations nous permettant de résoudre certains problèmes du prochain siècle, comme par exemple, de contrer des abus de puissance économique ou financière. Nous avons le moyen de modérer certains désavantages de la mondialisation et d'insuffler dans l'économie mondiale un peu de notre humanisme européen qui ne perd pas de vue ni le social, ni même le culturel.

L'euro sera une grande nouveauté sur les marchés financiers. Bien sûr, on ne peut pas dire que, du jour au lendemain, l'euro sera une monnaie de réserve, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un afflux de capitaux dans la zone euro au-delà de l'état actuel des choses, favorisant ainsi l'investissement et l'emploi.

Dans 5 ou 6 ans peut-être, notre monnaie communautaire prendra l'allure d'une monnaie de réserve, non pas

pour briguer une position de monopole, ni pour détrôner le dollar, mais pour fournir à la devise américaine un compétiteur dans l'intérêt d'un meilleur équilibre sur le plan mondial.

L'Union formera une zone intégrée monétairement et forte. L'économie mondiale ira vers de grandes zones économiques et monétaires intégrées, c'est-à-dire des zones qui, à l'instar de ce qui se fait en Europe, poursuivront des politiques intégrées à l'intérieur, mais défendront des intérêts communs vers l'extérieur. Ce n'est pas moi qui ai inventé cette vision: il y a une vingtaine d'années déjà, certaines études de la «Brookings Institution», un institut de recherche à Washington, avaient déjà entrevu le monde divisé en zones monétaires intégrées. Je crois que c'est une image qui peu à peu se dessinera, de sorte que nous sommes déjà mieux armés pour affronter l'avenir, le prochain millénaire.

Peut-être, puisque nous sommes ici à la veille d'un congrès de consommateurs, pourrais-je dire encore quelques mots intéressant la position du consommateur. En principe, le consommateur, et nous le sommes tous – sera favorisé par la réforme des monnaies, par la facilité de la comparaison des prix dans le pays et ailleurs, grâce au dénominateur monétaire commun.

Je pourrais parler du tourisme, qui trouvera de nouvelles facilités pour se développer, même à de courtes distances. En 1960, quand j'ai parlé pour la première fois à Strasbourg de l'intégration financière, la première question qui me fut posée était: Mais alors, est-ce qu'on pourra voyager en Europe avec le même argent? Je pouvais déjà le confirmer.

Il y a peut-être un conseil à donner aux associations de consommateurs; un conseil de vigilance. A l'occasion des conversions monétaires imposées par la guerre ou l'après-guerre, certains malins ont voulu tirer profit de cette opération et notamment des taux de conversion «non ronds» pour arrondir les prix vers le haut ou vers le bas suivant l'intérêt en cause.

Il faut signaler aussi que dans certains Etats membres, le consommateur éprouvera quelques difficultés au début pour s'habituer à l'ordre de grandeur des prix exprimés en euros. La préparation à l'euro qui est en cours, doit aussi se consacrer à cet aspect psychologique des choses. Il y a une diffusion d'informations sur l'euro qui s'est beaucoup améliorée dans la plupart des pays, d'autres sont un peu restés en retrait, comme en Allemagne.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'ai encore une fois fait une profession de foi. Je ne sais pas si je vous ai convertis tous, je voudrais simplement vous dire que, personnellement, je considère que les effets psychologiques et politiques de cette affaire seront tels que l'Union européenne sera définitivement consolidée, et que s'il y a encore à compléter l'effort actuel par des améliorations institutionnelles, p.ex. en matière de sécurité, de justice, et d'autres, cela se fera certainement dans une nouvelle ambiance de confiance dans l'avenir.

Ma longue expérience politique me permet de dire que chacun des pays membres a tiré de la Communauté, surtout pendant la période de reconstruction et d'expansion qui a suivi la guerre, des avantages économiques tels qu'aucun d'eux ne devrait se soustraire à l'élan qui est exigé maintenant.

Je vous remercie de votre attention.

1 Discours prononcé à l'ancien hémicycle du bâtiment Robert Schuman, le dimanche 11 décembre 1997 (à la veille du Forum «Les consommateurs et l'euro» organisé par le Conseil, la Commission et le Parlement européen)

2 L'orateur avait été présenté par Monique Schumacher, directeur du bureau d'information du Parlement européen à Luxembourg, et Viviane Reding, député européen